

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 18 DECEMBRE 2007

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Jean-Claude KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Valentin SCHOTT, Denise HOCH, Richard WEISENBURGER, Dominique HAMM, Jacques WILHELM, Bernard EICHWALD, Myriam EBER, Marie-Odile PETER, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Doris ATANAZIO** à compter du point 4, **Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Madame **Nadia CORNU**, Monsieur **Patrick KORMANN**, Monsieur **Richard SCHALL** qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Robert BERLING, Madame Yolande WOLFF, Monsieur Richard KORMANN

Membres absents non excusés : Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM**, Madame **Doris ATANAZIO** jusqu'au point 3

En début de séance, la dernière de l'année 2007, Monsieur le Maire en profite pour adresser ses remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale, tant les professionnels que les élus pour tout l'important travail réalisé. Il se félicite aussi pour le prestigieux label « 4 fleurs » obtenu par la commune, cette reconnaissance nationale de la qualité de notre fleurissement rejaille en effet sur l'ensemble des ouvriers et valorise la ville. L'obtention de ce merveilleux prix est une véritable récompense pour tous ceux qui œuvrent toute l'année pour l'embellissement et le cadre de vie de Drusenheim.

### **Article 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **Article 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2007**

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

### **Article 3 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

*Madame Doris Atanzio, arrivant au moment du vote de cette délibération, elle n'y participe pas.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux dépassements des chapitres budgétaires 64 - charge de personnel - et 67 - charges exceptionnelles - sont apparus au niveau du budget principal.

Le dépassement au chapitre 64 est dû aux nombreuses absences (3 ans équivalent temps plein environ) qui ne pouvaient être prévues lors du vote du budget et aux remplacements nécessaires de ces agents, ainsi qu'aux heures supplémentaires effectuées.

Quant au dépassement du chapitre 67, cela s'explique par une annulation de titre non prévue (régularisation demandée par le trésorier pour un terrain vendu en 1996).

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

#### **décide à l'unanimité**

- **de l'autoriser** à procéder à plusieurs virements en section de fonctionnement de la façon suivante :

article 022	dépenses imprévues	- 4 000,00 €
chapitre 65		
article 65738	autres charges de gestion courante	- 7 000,00 €
chapitre 012		
article 64131	charges de personnel	+ 10 000,00 €
chapitre 67		
article 673	charges exceptionnelles	+ 1 000,00 €

**Article 4 : INDEMNITES, LOCATIONS, GRATIFICATIONS,  
REDEVANCES, DROITS DE PLACE, MISE A DISPOSITION  
DE LOGEMENTS ET SUBVENTIONS 2008**

Le Maire propose pour l'année 2008, les indemnités, gratifications, subventions, locations, redevances, droits de place et mise à disposition de logements suivants :

<b>TARIFS</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>votes 2008</b>
<b>Médaille de la famille française</b>			
Bronze	125,00 €	150,00 €	<b>150,00 €</b>
Argent	170,00 €	200,00 €	<b>200,00 €</b>
Or	215,00 €	250,00 €	<b>250,00 €</b>
<b>MESSTI</b>			
Stand par mètre linéaire			
Ensemble du Messti	4,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
uniquement 1 dimanche	2,50 €	2,50 €	<b>3,00 €</b>
Foire du lundi	1,60 €	1,60 €	<b>1,80 €</b>
<b>Concession cimetière</b>			
15 ans tombe simple	60,00 €	60,00 €	<b>60,00 €</b>
tombe double	120,00 €	120,00 €	<b>120,00 €</b>
30 ans tombe simple	120,00 €	120,00 €	<b>120,00 €</b>
tombe double	240,00 €	240,00 €	<b>240,00 €</b>
<b>Location annuelle de terrains</b>			
à l'arrière de la propriété			
à usage jardin par are	4,50 €	4,50 €	<b>4,50 €</b>
à usage professionnel par are	7,50 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
<b>Redevance chauffage pour logement annuelle</b>			
2 pièces	760,00 €	760,00 €	<b>760,00 €</b>
3 pièces	990,00 €	990,00 €	<b>990,00 €</b>
4 pièces	1 280,00 €	1280,00 €	<b>1280,00 €</b>
5 pièces	1 380,00 €	1380,00 €	<b>1380,00 €</b>
pavillon	1 580,00 €	1580,00 €	<b>1580,00 €</b>
<b>Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères</b>			
Par poubelle	Identique au SIEOM	Identique au SIEOM	<b>Identique au SIEOM</b>

<b>*Mise à disposition de logement par mois</b> <i>(personnes autres que les agents communaux)</i>			sans changement de locataire	en cas de changement de locataire
2 pièces rue Molière (cuisine +garage)	305,00 €	313,40 €	<b>352,00 €</b>	<b>352,00 €</b>
2 pièces rue Général de Gaulle niveau 1 (La Poste) (cuisine)			<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
2 pièces rue Général de Gaulle niveau 2 (La Poste) (cuisine)			<b>350,00 €</b>	<b>350,00 €</b>
3 pièces rue de Soufflenheim	365,00 €	375,10 €	<b>385,50 €</b>	<b>385,50 €</b>
3 pièces rue Général de Gaulle niveau 1 (La Poste) (cuisine)			<b>490,00 €</b>	<b>490,00 €</b>
3 pièces rue Général de Gaulle niveau 2 (La Poste) (cuisine)			<b>450,00 €</b>	<b>450,00 €</b>
4 pièces rue Molière (cuisine +garage)	458,00 €	470,70 €	<b>513,70 €</b>	<b>570,00 €</b>
4 pièces rue de Soufflenheim (cuisine)	505,00 €	519,00 €	<b>533,30 €</b>	<b>575,00 €</b>
5 pièces rue de Soufflenheim (cuisine)	571,00 €	586,80 €	<b>603,00 €</b>	<b>628,00 €</b>
Pavillon (garage)	645,00 €	662,90 €		<b>780,00 €</b>
garage	30,00 €	30,00 €	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
Hangar Rue du Stade	100,00 €	102,70 €	<b>105,50 €</b>	<b>105,50 €</b>
Appartement 1 rue de la Libération	571,00 €	586,80 €	<b>603,00 €</b>	<b>603,00 €</b>
<b>* Loyer maison de retraite annuel</b>	150 000,00 €	154 170,00 €	<b>158 425,00 €</b>	
<b>* Loyer La Poste annuel</b>			<b>9 000,00 €</b>	
<b>Piscine</b>				
entrées adultes	2,60 €	2,60 €	<b>2,60 €</b>	
entrées étudiants	1,70 €	1,70 €	<b>1,70 €</b>	
entrées enfants	1,40 €	1,40 €	<b>1,40 €</b>	
entrées 3e âge	1,70 €	1,70 €	<b>1,70 €</b>	
abonnement adultes 10 entrées	21,00 €	21,00 €	<b>21,00 €</b>	
abonnement étudiants	14,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>	
abonnement enfants	11,00 €	11,00 €	<b>11,00 €</b>	
école de natation pour 1 enfant	43,00 €	43,00 €	<b>43,00 €</b>	
école de natation pour 2 enfants	75,00 €	75,00 €	<b>75,00 €</b>	
aquagym la séance	5,60 €	5,60 €	<b>5,60 €</b>	
aquagym les 10 séances	47,00 €	47,00 €	<b>47,00 €</b>	
location piscine assoc de Drusenheim/heure	25,00 €	25,00 €	<b>25,00 €</b>	
location assoc extérieures/heure	50,00 €	50,00 €	<b>50,00 €</b>	
<b>Piscine scolaire</b>				
Elèves Drusenheim / heure	0,65 €	0,65 €	<b>0,65 €</b>	
Elèves extérieurs / heure	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>	

<b>Piscine – location de matériel</b>			
ceinture	0,30 €	0,30 €	<b>0,30 €</b>
petite planche	0,30 €	0,30 €	<b>0,30 €</b>
grande planche 1/2 heure	0,60 €	0,60 €	<b>0,60 €</b>
raquette ping pong	0,60 €	0,60 €	<b>0,60 €</b>
balle pour l'extérieure 1/2 heure	0,60 €	0,60 €	<b>0,60 €</b>
palmes	1,50 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
douche	2,60 €	2,60 €	<b>2,60 €</b>
<b>Marché hebdomadaire et vente ambulante prix du mètre linéaire</b>			
marché	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>
tous stands hors jour de marché	1,50 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
Electricité – (volailer, vendeur de pizza, autre / kw )	0,08 €	0,08 €	<b>0,08 €</b>
<b>Location terrains agricoles</b>			
hectare pour exploitants de Drusenheim	82,00 €	82,00 €	<b>81,30 €</b>
sans attache	97,00 €	97,00 €	<b>96,20 €</b>
<b>KIWINI CLUB - périscolaire</b>			
<b>Restaurant scolaire – KIWINI MIDI</b>			<b>à compter de septembre 2008</b>
Carte (en cas de perte par l'enfant)	5,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Régulier	4,60 €	4,70 €	<b>4,80 €</b>
Irrégulier	5,20 €	5,30 €	<b>5,40 €</b>
Occasionnel	5,80 €	5,90 €	<b>6,00 €</b>
Professeurs des écoles	4,60 €	4,70 €	<b>4,80 €</b>
Passagers	4,60 €	4,70 €	<b>4,80 €</b>
Agents d'animation	2,00 €	2,10 €	<b>2,10 €</b>
<b>KIWINI SOIR</b>	2,50 €	2,60 €	<b>2,70 €</b>
<b>KIWINI MERCREDI</b>			
<i>Journée complète</i>			
Avec repas	14,00 €	14,30 €	<b>14,50 €</b>
Sans repas	11,00 €	11,20 €	<b>11,40 €</b>
<i>Demi-journée</i>			
Avec repas	9,00 €	9,20 €	<b>9,40 €</b>
Sans repas	6,00 €	6,10 €	<b>6,20 €</b>

### **Concernant les mises à disposition de logement**

Aux loyers, est appliqué chaque année le coefficient de révision des loyers publié par l'INSEE. Depuis 2006, ce coefficient est basé sur l'indice de référence des loyers qui se substitue à l'indice du coût de la construction, indice antérieurement utilisé.

La variation annuelle de l'indice de référence de loyer est au 12/10/2007 de **+2,76%**.

### **Concernant les locations de terrains agricoles**

Le dernier indice d'évolution du calcul des fermages est en augmentation de 1,12% en 2002, 0,92% en 2003 et en baisse de 0,55% en 2004, de 0,09% en 2005, de 1,29 en 2006 et de 0,84% en 2007.

## **SUBVENTIONS**

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>votes 2008</b>
Centre Communal d'Action Sociale	26 000,00 €	26 000,00 €	<b>27 000,00 €</b>
CCAS (pour colis alimentaires ESCAL Bischwiller)	600,00 €	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Banque alimentaire Strasbourg	305,00 €	305,00 €	<b>305,00 €</b>
Dons aux organismes humanitaires et de bienfaisance (dont Téléthon)	2 000,00 €	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Groupement d'Action Sociale	1 400,00 €	1 400,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Mutuelle des Elus	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	10 000,00 €	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
Coopérative école primaire Jacques Gachot	2 600,00 €	2 600,00 €	<b>2 600,00 €</b>
Coopérative école maternelle La Farandole	800,00 €	800,00 €	<b>800,00 €</b>
Coopérative école maternelle Molière	900,00 €	900,00 €	<b>900,00 €</b>
Cadeaux de Noël La Farandole	350,00 €	350,00 €	<b>400,00 €</b>
Cadeaux de Noël Molière	480,00 €	450,00 €	<b>450,00 €</b>
Sorties scolaires école primaire pour enfants de Drusenheim	2340,00 €	1 000,00 €	<b>1 750,00 €</b>
Sorties scolaires écoles maternelles pour enfants de Drusenheim	800,00 €	800,00 €	<b>1 100,00 €</b>
Sorties scolaires établissements d'enseignement hors Drusenheim pour enfants de Drusenheim	300,00 €	300,00 €	<b>300,00 €</b>
Ecole musique municipale	27 000,00 €	23 000,00 €	<b>25 000,00 €</b>
MJC - Contrat Educatif Local	2 300,00 €	2 300,00 €	<b>2 300,00 €</b>
MJC - subvention de fonctionnement	7 500,00 €	7 500,00 €	<b>8 500,00 €</b>
Syndicat d'Aviculture	305,00 €	305,00 €	<b>305,00 €</b>
Ravalement des façades	22 000,00 €	17 000,00 €	<b>19 000,00 €</b>
Coopérative scolaire pour participation au fonctionnement de la bibliothèque	15 000,00 €	18 000,00 €	<b>18 000,00 €</b>
Soutien pour licences sportives 16 €/ jeune licencié 8 € / jeune non licencié	8 000,00 €	8 000,00 €	<b>6 000,00 €</b>
Soutien à la pratique et au développement sportif et culturel	6 000,00 €	5 000,00 €	<b>5 000,00 €</b>
Zazakely (15 collégiens à Madagascar)			<b>1 500,00 €</b>
Foot (rencontre des jeunes footballeurs à Saint Léonard de Noblat)			<b>2 800,00 €</b>
Autres : enveloppe à accorder	2 300,00 €	4 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>133 080,00 €</b>	<b>128 010,00 €</b>	<b>135 010,00 €</b>

### **Concernant les sommes attribuées ci-dessus**

En vertu de l'article L1611-4 du code général des collectivités locales, elles ne seront définitivement attribuées qu'après réception en mairie :

1. de la demande écrite
2. du bilan financier des deux années précédentes
3. du budget prévisionnel du projet.

Après examen de ces éléments, une somme dont la limite maximale est fixée dans le tableau ci-dessus sera accordée dans le but d'aider à équilibrer les comptes de l'association demandeuse.

### **Principe d'attribution des subventions aux écoles pour sorties scolaires**

Ne concerne que les enfants domiciliés à Drusenheim et est accordé en fonction du nombre d'enfant réellement inscrit à la sortie pédagogique.

- pour les enfants de l'école primaire et pour les enfants de Drusenheim inscrits dans des établissements d'enseignements hors Drusenheim, pour un voyage ou une sortie 5 € par élève et par jour est attribué.
- pour les enfants des écoles maternelles, pour un voyage ou une sortie 5 € par élève et par jour est attribué.

Dans la limite des sommes fixées dans le tableau ci-dessus, toute demande arrivant après le vote du budget ne pourra être examinée.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

### **décide à l'unanimité**

- **d'adopter** les tarifs 2008 proposés ci-dessus
- **d'adopter** les subventions 2008 proposées ci-dessus

## **Article 5 : CONDITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet dernier, le conseil municipal a décidé d'approuver le principe de réhabilitation et d'extension de la gendarmerie.

A l'issue des travaux un avenant au bail en cours sera établi. La majoration du loyer sera calculée conformément aux dispositions de la circulaire du Premier Ministre et du décret 93-130 du 28 janvier 1993, selon le taux de 6 % :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 199 125 euros, soit 1 logement nu à 119 475 euros et 2 quotes-parts de locaux de service et techniques à 39 825 euros l'une)
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

Par ailleurs, concernant la subvention à l'investissement de l'Etat, la valeur de l'unité immobilière ayant été portée de 159 300 € à 165 600 €, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur l'engagement de réaliser l'opération et l'approbation des nouvelles conditions juridiques et financières.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

### **décide à l'unanimité**

- **d'approuver sans réserve** les conditions juridiques et financières proposées par le Ministère de la Défense.
- **de s'engager** à réaliser les travaux d'extension et de restructuration de la caserne de gendarmerie de Drusenheim.

## **Article 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ DE STRASBOURG**

Monsieur le Maire expose que suite à la parution du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$\text{PR} = (0,035 \text{ €} \times \text{L}) + 100 \text{ €}$$

**PR** est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine

**L** représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres

**100 €** représente un terme fixe

Il revient donc aujourd'hui au conseil municipal de déterminer ce plafond de redevance. Le maire précise par ailleurs qu'au 30 septembre 2006 la longueur des canalisations sur le domaine public communal et départemental était de 17253 mètres. Gaz de Strasbourg est en train de réactualiser ce chiffre qui nous sera bientôt notifié, mais on peut déjà faire une simulation de calcul comme suit, en prenant le plafond maximal :

$$\text{PR} = 0,035 \times 17000 \text{ mètres} + 100 = 695 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**décide à l'unanimité**

**de fixer** la redevance à **0,035 € par mètre**

### **Article 7 : RAPPORTS ANNUELS 2006**

#### **A/ SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT (SIACR)**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du « Centre Ried » nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**d'en prendre acte**

#### **B/ SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le Syndicat des Eaux de Soufflenheim et environs nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**d'en prendre acte**

## C/ SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SIEOM)

Le Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères nous ayant fait parvenir le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**d'en prendre acte**

### **Article 7 : ATTRIBUTION DE TERRAINS LOTISSEMENT STOCKWOERT**

Monsieur le Maire présente les troisièmes demandes de réservation de terrains.

N°	Attributaire	Adresse	parcelle n°	superficie en ares	Prix TTC
1	Monsieur Laurent MARTZ	13, rue des Hirondelles 67410 DRUSENHEIM	A 15	5,66	65.090 €
2	Monsieur Brice AUDOUIT	1, rue de l'Eglise 67 240 SCHIRRHOFFEN	A 36	5,32	61.180 €
3	Mademoiselle Corinne MONTENERI et Monsieur Franck CHEVRIER	101, route de la Meinau 67000 STRASBOURG	A 17	5,51	63.365 €
4	Monsieur André SCHÄFER	15, rue de la Gare 67410 DRUSENHEIM	A 58	5,46	62.790 €

Le Conseil Municipal  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**décide à l'unanimité**

- **de réserver** une suite favorable à ces demandes de terrain de construction
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer les actes de vente
- **de fixer** un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification au particulier
- **de fixer** le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification au particulier

## **Article 8 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

### **1. Fleurissement : obtention de la 4<sup>ème</sup> fleur**

Le maire propose d'organiser un repas pour remercier tous les acteurs qui ont contribué à l'obtention du label 4 fleurs. Cela représente une 15<sup>ème</sup> de personnes à inviter. Le maire demande un accord de principe à l'ensemble du conseil, ce dernier se prononce à l'unanimité en faveur de cette « récompense ».

### **2. Vie économique**

- Rencontre avec Monsieur Clermont liquidateur de la Raffinerie de Strasbourg, le 12 octobre
- Signature de l'acte de vente pour le terrain Dutreux dans la zone d'activité Herdlach II, le 13 octobre et avec maître Metz le 16 novembre. Dernier terrain de la zone.
- Rencontre avec Monsieur François HECKER, adjudicateur de la chasse, le 13 octobre, pour organiser une animation auprès de l'école.
- Permis Hoffmann déposé.

### **3. Manifestations, festivités**

- Journées des aînés, le 21 octobre pour la première fois à l'Espace « Le Gabion ». Elle a réuni près de 282 seniors (soit une quarantaine de personnes en plus par rapport à l'an dernier) et une centaine d'invités, ainsi que 61 pensionnaires de la maison de retraite qui ont dégusté le même repas. L'ambiance était très conviviale, les animations (musique folklorique, Armand Ostertag et sketch des pensionnaires de la maison de retraite et de bénévoles) ont été très appréciées. Les personnes présentes et les invités ont reçu une tasse aux armoiries de la commune. Les seniors qui n'avaient pu participer ont été visités dans les semaines qui ont suivi et ont également reçu quelques présents.
- Cérémonie de commémoration de l'Armistice, le 11 novembre
- Sainte Barbe, le 1<sup>er</sup> décembre
- Café-croissants avec le 12<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie, le 4 décembre, devant la mairie

### **4. Vie associative**

- Inauguration exposition des Amis des Jardins, le 13 octobre au Gabion
- Assemblée générale Union Départementale des Sapeurs-Pompiers à Oberbronn, le 19 octobre
- Assemblée générale tennis, le 19 octobre
- Assemblée générale caisse de décès, le 19 octobre
- Cérémonie des sportifs méritants au Gabion, le 26 octobre
- Exposition aviculture au gymnase, le 27 octobre

- ARTI'S les 17 et 18 novembre organisé par la MJC. Ce salon des artistes et artisans d'art s'est pour la première fois déroulé au Gabion dans le nouveau bâtiment, et l'espace disponible a permis d'accueillir presque deux fois plus d'exposants : 74 contre 40 en 2006. Pas loin de 1 500 personnes se sont déplacées. Le salon était séparé en 3 zones : l'exposition artistique, le coin de l'artisanat et le monde des enfants, où les plus jeunes visiteurs ont pu eux aussi faire la preuve de leurs talents d'artiste.
- AG MJC le 6 nov.
- Portes ouvertes zazakely, le 2 décembre
- Comité des fêtes, le 4 décembre. Désignation d'un Président par intérim, Albert Mathern.
- Cérémonie de remise de médailles au SDIS. Roland Kistler, récipiendaire, le 6 décembre.
- Assemblée générale PASO-ART, le 7 décembre

#### 5. **Autres rendez-vous du maire**

- Conseil d'Administration maison de retraite, le 29 octobre
- Assemblée Générale de la MJC, le 6 novembre
- Comité de ligne SNCF-Strasbourg Lauterbourg à Herrlisheim, le 7 novembre et à Surbourg, le 19 novembre
- Remise de médaille du travail, Caddie à Schiltigheim, le 24 novembre
- ADIRA, le 5 décembre. Départ de Monsieur A. Hiegel.

#### 6. **Intercommunalité**

##### - **Communauté de communes de l'Espace Rhénan**

- état d'avancement des chantiers des projets petite enfance : avancement satisfaisant à ce jour sur un planning extrêmement serré pour le multi accueil ; un suivi rigoureux MO - MOE et l'application de pénalités de retard par anticipation pour le lot gros œuvre (Ets Léon avec sous traitance Fehr) ont eu un impact non négligeable qui a incité au rattrapage.
- attribution des 3 derniers lots Menuiseries extérieures - vitrerie (entreprise Jung), cuisine (Cuisines Pro), serrurerie (Ets Hollaender).
- calage des plans de financement prévisionnel et demandes de subvention

Pour mémoire, en ce qui concerne le multi accueil, reste à la charge de la Communauté de Communes 48,9% sur un montant total des dépenses de 1.947.063 € HT ; en ce qui concerne le Relais Assistantes Maternelles - Parents, reste à charge de la Communauté de Communes 41% sur un montant total de 286.019 € HT.

- programmation détaillée du fonctionnement avant ouverture avec l'ALEF pour le multi accueil en vue d'une ouverture courant septembre 2008.

Quelques dates clés :

##### Multi-accueil :

- procédure de recrutement de la direction en janvier/février
- confirmation de la date d'ouverture en mars
- réunion d'informations et permanences des parents dans chaque commune pour les inscriptions en avril - mai

- recrutement de l'équipe en juillet 2008

Le Relais AM :

La procédure de recrutement sera lancée en janvier pour une ouverture en mai – juin.

Fonctionnement : préparation du contrat Enfance Jeunesse et signature avec la Caf en décembre pour 2008 - 2009

Ouverture de 28 places ; 226 jours /an ; 11 heures / jour ; 39 places à partir de septembre 2009 ; taux d'occupation prévisionnel de 85% ; prix de revient 6,33 € / heure enfant.

Pour le Relais, 1 emploi ETP

Le projet est soutenu par la Caf à hauteur de 144.874 € en 2008 - 2009 pour un reste à charge prévisionnel de la Communauté de Communes de 263.409 €.

Lancement d'une étude sur l'évolution de l'offre commerciale et artisanale / étude Fisac

Actuellement évasion commerciale hors Communauté de Communes de 50% sur l'alimentaire et de 85% sur l'équipement de la personne et de la maison ; cette étude est soutenue par le Fisac (Etat) et Conseil Général (enveloppe charte intercommunale).

- **Comité directeur SIACR**, le 18 octobre
  - Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €
  - Travaux d'assainissement rue Hochweg Offendorf : annulation de la demande de reversement
  - Redevance d'assainissement : demande de remise gracieuse
  - Contrat pluriannuel 2009-2011
  
- **Comité directeur SICES**, le 22 octobre : élaboration du planning du gymnase.
  
- **Comité directeur SIEOM**, le 8 novembre
  - analyse de solution plus économique au niveau du ramassage (levée, pesée, etc.)
  
- **Bureau SIACR**, le 15 novembre
  - Préparation du comité directeur du 28 novembre
  
- **Syndicat des eaux**, le 14 novembre
  - Orientation budgétaire : pas d'augmentation
  - Transfert au SDEA reporté
  
- **Syndicat de la Basse-Moder**, le 19 novembre
  - Contrat pluriannuel de nettoyage. Les travaux débiteront à Drusenheim début 2008.
  
- **Comité directeur SIACR**, le 28 novembre
  - orientations budgétaires : réduction des aides, frais SDEA en augmentation, réduction de la consommation d'eau, augmentation redevance à contrôler à 4%,

- contrat pluriannuel d'investissement 2009-2011 pour environ 1.500.000€. Subvention de l'ordre de 30%.

- **SMITOM**, le 6 décembre

#### 7. **CAO du 10 décembre 2007**

- acquisition d'un Renault Trafic Grand Confort pour 20 402,90 € TTC
- acquisition d'un Renault Master pour 24 700 € TTC
- divers avenants pour l'opération construction du centre sportif festif et de loisirs :
  - o lot 13 : revêtement de sols durs- revêtements muraux, Entreprise Hubert Deck : avenant de 10 373,42 € HT pour la pose de carrelage dans l'ensemble du hall.
  - o lot 14 : sols souples, Entreprise Hubert Deck : avenant de 5 188,94 € HT pour la pose notamment d'un traitement de type hydrofuge (problème d'humidité).

#### 8. **Travaux**

##### - **La Poste**

La couverture et zinguerie sont en cours d'achèvement, les menuiseries PVC à l'étage sont posées, les menuiseries au RDC seront posées en début d'année. Les travaux de plâtrerie, de sanitaire et d'électricité sont à pied d'œuvre à tous les niveaux du bâtiment.

Reste à attribuer le lot 19 Aménagement extérieur en attente d'une proposition de l'architecte.

##### - **Centre de Première Intervention**

Le chantier a du retard (retard causé par le gros œuvre et le charpentier), mais a retrouvé maintenant un bon rythme, il sera hors d'air mi janvier. Les différents corps de métier intervenant à l'intérieur du bâtiment sont dans les starting blocs.

##### - **Lotissement Stockwoert**

Le certificat de viabilité a été demandé au SDAU (exceptées les parcelles le long de la route de Dalhunden) l'arrêté d'autorisation de vente des lots est prêt.

##### - **Le Gabion**

Reste quelques finitions et la détermination du fonctionnement avec la collaboration des associations. Le 1<sup>er</sup> semestre 2008 devra permettre de roder ce fonctionnement.

##### - **Parc Altwasser**

Reste le remplacement de toutes les plantes et arbustes qui avaient dépéris.

##### - **Voirie définitive Herdlach I**

Tous les terrains sont vendus. Le bureau d'études Berest doit nous fournir un cahier de charge de consultation pour la voirie définitive.

##### - **Parc d'activité Herdlach II**

Une étude hydraulique est en cours pour ajouter au dossier de viabilisation de ce parc d'activité.

##### - **Gloriette au bord du Rhin.**

Madame Linder a fourni de nouveaux plans. Ces plans seront débattus dans une commission de travaux.

##### - **City stade**

Le lieu d'implantation s'oriente vers l'arrière du gymnase. Le bureau d'étude LEGORGEU doit faire une proposition d'implantation. Le montant du projet est

d'environ 40.000 € pour la plateforme multisports et 15.000 € pour le lot gros-œuvre, sans les aménagements d'accès périphériques.

- **Club house tennis**

Le plan a été accepté par le Tennis. Rey-Lucquet devrait nous fournir un cahier de charge de consultation.

**9. Education, jeunesse**

- Sécurité transport scolaires – collège, le 11 octobre
- Conseil Municipal des Enfants, le 25 octobre qui travaille sur les addictions.
- Conseils d'écoles :

La Farandole, le 8 novembre

Molière, le 9 novembre

Jacques Gachot, le 10 novembre

- Conseil d'Administration du collège, le 26 novembre

Les travaux débuteront au mois d'avril 2008 pour le nouveau bâtiment accueillant les salles de classe.

- Réception en mairie de la classe de sœur Claudine qui a participé au concours « Dessine-moi ta commune » organisé par l'Association des maires de France. Le maire a pu échanger avec eux.

**10. PPRT, CLIC**

Le 19 décembre, 1<sup>ère</sup> réunion du CLIC concernant les 3 PPRT.

*Monsieur le Maire demande au public de sortir*

**11. D.I.A.**

6 déclarations d'intention d'aliéner pour des propriétés bâties été transmises en mairie. Après concertation avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Pour copie conforme

Drusenheim, le 4 février 2008

Le Maire

J. KELLER